

Mobilité des spécialistes : les personnels ne voient toujours rien venir !

L'UFAP UNSa Justice vous informe que la mobilité des spécialistes est pour l'instant reportée sine die...

La raison est simple : les difficultés liées à la campagne de mobilité en cours des surveillants et surveillants brigadiers empêchent la DAP de tenir dans les délais celle des spécialistes !

Pour les personnels « spécialistes », c'est l'engrenage infernal : le logiciel Harmonie qui dysfonctionne pour la mobilité des surveillants et brigadiers mobilise la centrale et ne permet donc pas l'ouverture de celle des spécialistes !

Résultat des courses : les agents payent les anomalies de fonctionnement d'un programme informatique bien connu pour son instabilité légendaire... Pour la dématérialisation à la DAP, la marge de progression est énorme !

Pour l'UFAP UNSa Justice, la mobilité des spécialistes doit être lancée rapidement !

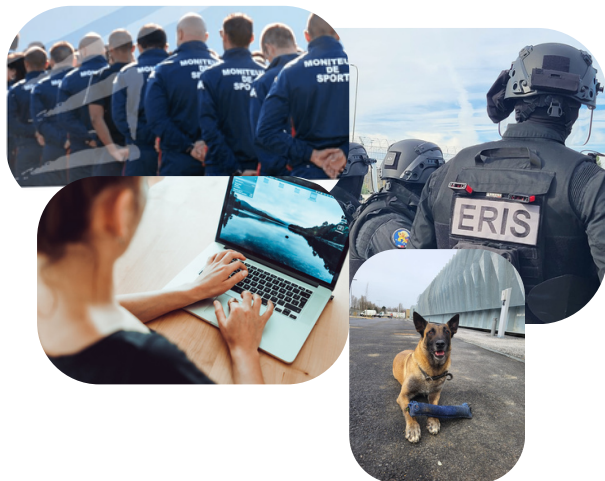
L'UFAP UNSa Justice exige, à nouveau, de la DAP l'ouverture de l'ensemble des postes vacants pour cette campagne de mobilité des spécialistes !

Il est urgent et nécessaire que l'on fidélise ces personnels investis quotidiennement au service de l'institution : ouvrir l'ensemble des postes vacants est un des leviers...

Il permet ainsi aux personnels d'obtenir la mobilité de leur choix tout en conservant leur spécialité.

Si cette demande raisonnable venait à ne pas être entendue, certains de nos collègues se verraient dans l'obligation d'abandonner leur spécialité !

L'UFAP UNSa Justice ne peut s'y résoudre ! La balle est désormais dans le camp de la sous-direction RH !



L'UFAP UNSa JUSTICE VOUS iNFORME

Le 12 juin 2024